

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
23e séance
tenue le
mercredi 30 octobre 1991
à 10 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 23e SEANCE

Président : M. MROZIEWICZ (Pologne)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/46/PV.23
14 novembre 1991

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINTS 47 A 65 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. PENNANEACH (Togo) : Monsieur le Président, à l'instar des orateurs qui m'ont précédé, je voudrais vous adresser Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission.

Compétence et habileté diplomatique, telles sont, de l'avis de ma délégation, les qualités personnelles qui vous ont fait recueillir l'assentiment unanime pour conduire nos travaux.

Je voudrais associer à ces félicitations les autres membres du Bureau pour leur élection, ainsi que le Secrétaire général adjoint des Nations Unies pour les affaires de désarmement, M. Yasushi Akashi, pour son dévouement à la cause du désarmement et de la paix.

Sommes-nous à la veille de la course au désarmement? En effet, depuis quelque temps, nous sommes témoins d'une accélération de l'histoire qui défie tous les pronostics.

Après la signature du traité américano-soviétique en décembre 1987 sur l'élimination des missiles nucléaires à courte et à moyenne portée, après le traité en date du 19 novembre 1990 sur la réduction des forces conventionnelles en Europe par lequel les signataires s'engagent à assurer dans la stabilité et la sécurité un équilibre de leurs forces classiques, en les maintenant à des niveaux plus faibles, après la signature, le 31 juillet 1991, de l'accord START sur la réduction des armements stratégiques, accord qui a pu voir le jour grâce à une étroite concertation bilatérale entre Washington et Moscou, enfin, depuis quelques semaines, nous avons accueilli avec satisfaction des déclarations qui prouvent réellement que le monde est en pleine mutation. Il en est ainsi de la proposition faite le 27 septembre 1991 par le Président américain George Bush d'éliminer les armes nucléaires tactiques, où qu'elles soient basées, proposition acceptée et élargie par le Président Mikhail Gorbatchev le 5 octobre 1991.

La délégation togolaise se réjouit de toutes ces initiatives qui témoignent bien de la conscience prise par les nations de prévenir à tout prix la catastrophe nucléaire, défi de notre temps.

M. Pennaneach (Togo)

C'est un défi en effet car, eu égard à sa capacité de destruction et à l'amélioration sans cesse continue de la qualité de sa technologie, l'arme nucléaire a constitué et risque de constituer encore longtemps la menace la plus redoutable d'extermination de l'humanité entière.

Prendre une décision est une chose, la mettre en oeuvre en est une autre. Notre délégation, tout en accueillant favorablement les initiatives que je viens de mentionner, invite les signataires du traité START à le ratifier, à observer toutes les obligations qui en découlent, et à conclure, dès que possible, de nouveaux accords visant la réduction puis l'élimination complète des autres types d'armements, notamment les missiles balistiques intercontinentaux.

Voilà l'appel que nous croyons devoir lancer aux puissances nucléaires. Nous invitons par ailleurs la communauté internationale à faire preuve de vigilance car, à notre avis, le désarmement véritable ne saurait se limiter à la destruction de vieux stocks d'armes obsolètes; bien au contraire, le refus de perfectionnement de toute technologie en la matière constituerait le point de départ réel du long processus engagé dans la voie d'un désarmement général et complet.

M. Pennaneach (Togo)

La délégation togolaise reconnaît le mérite et la valeur des négociations bilatérales dans le domaine du désarmement : les résultats enregistrés en rendent témoignage. Cependant, ma délégation est de celles qui soutiennent fermement que l'action bilatérale ne saurait se substituer à l'approche multilatérale, dont elle est le complément. A cet égard, les négociations multilatérales ne doivent pas être marginalisées car, en réalité, le désarmement n'est guère l'apanage des seules grandes puissances, mais bien l'affaire de tous, petits et grands.

Il convient par conséquent que tout soit mis en oeuvre pour redynamiser et soutenir le rôle et l'action de la Conférence du désarmement, car, pour être général et complet, le désarmement devrait relever à titre primordial du domaine de l'Organisation des Nations Unies.

La Conférence du désarmement constitue à nos yeux l'organe multilatéral par excellence de négociations, le lieu privilégié de dialogue et de concertation en matière de désarmement, le meilleur cadre d'illustration du rôle et de l'engagement des Nations Unies dans le domaine de la réduction et de l'arrêt de la course aux armements. Toutes les dispositions nécessaires doivent donc être prises dans le sens du renforcement de son action.

A cet égard, ma délégation appuie sans réserve la recommandation visant à rétablir le Comité spécial de la Conférence du désarmement, dont les travaux devront nécessairement déboucher, l'an prochain, sur l'élaboration d'un instrument juridique international portant interdiction totale des essais nucléaires, sous terre et dans l'espace extra-atmosphérique.

Pour ce qui est du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ma délégation est heureuse de voir s'affirmer au fil du temps son caractère universel. Elle salue à cet effet l'intention de certains pays, tels que la République-Unie de Tanzanie, la Zambie, le Zimbabwe, la Chine et la France, d'adhérer au Traité.

La délégation togolaise se réjouit davantage de l'accession de l'Afrique du Sud au TNP, le 10 juillet 1991, et de sa signature, il y a un mois, de l'accord de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, renforçant par là-même le régime de la non-prolifération nucléaire.

Toutefois, la meilleure manière pour les Etats parties au TNP et signataires de la clause de sauvegarde de l'AIEA de contribuer réellement à la sauvegarde de la paix et à l'instauration d'un climat de confiance et de

M. Pennaneach (Togo)

sécurité entre les nations et les peuples, c'est de respecter scrupuleusement les dispositions pertinentes contenues dans ces documents, car c'est du respect de leurs clauses - et de cela seulement - que dépend la disparition totale de la peur et de la menace que constitue la prolifération de l'arme nucléaire.

La situation dans laquelle évolue notre monde paraît bien paradoxale sur le plan du désarmement nucléaire. Il est en effet inconcevable de voir les Etats adhérer au TNP, alors qu'au même moment, çà et là, les expérimentations nucléaires vont bon train. La délégation togolaise souhaite donc que les efforts soient redoublés en vue de parvenir, dans les meilleurs délais possibles, à la conclusion d'un traité portant interdiction totale et formelle des essais nucléaires, bien nuisibles à l'environnement et à la santé de tout être vivant.

A l'heure où, tous, nous prônons et mettons en exergue l'utilité de l'action collective pour un désarmement total, l'élargissement du Traité de non-prolifération nucléaire se pose en termes non de besoin mais de nécessité absolue. Avec l'appui de l'ONU, toutes les conditions nécessaires devraient être réunies et des mesures adéquates prises pour la convocation, en 1995, de la conférence relative à l'extension du traité. Cet élargissement du régime de non-prolifération, s'il était illimité, répondrait mieux aux préoccupations de notre planète.

Ma délégation a écouté avec un vif intérêt et une attention toute particulière le rapport présenté sur la structure et les éléments de la prochaine convention sur l'interdiction totale des armes chimiques. Elle est heureuse de pouvoir noter que l'on parviendra audit accord en 1992. Elle souhaite à cet égard que tout obstacle soit levé et que toute divergence soit aplanie, afin que le régime de vérification de la convention soit non discriminatoire et acceptable pour tous, et que l'interdiction, comme spécifié dans le rapport, englobe le développement, la production, le stockage, le transfert, l'usage et la détention des armes chimiques.

L'une des principales préoccupations de ma délégation est le problème du transfert des armes en général et des armes conventionnelles en particulier. Tirant les leçons de la guerre du Golfe, elle reconnaît la place qu'occupe le transfert international des armes dans le déclenchement des tensions et

M. Pennaneach (Togo)

conflits locaux ou internationaux. Elle estime, tout comme d'autres délégations, que ces transferts constituent la principale source de ces antagonismes et apprécie à cet égard l'idée de la mise en place d'un registre universel qui sera tenu au Secrétariat général de notre organisation et dont le but sera de contrôler les transferts des armes classiques et de promouvoir la transparence qui, à l'heure actuelle, est une condition nécessaire pour la limitation de la course aux armements. Toutefois, elle souhaite que le registre à créer, pour être utile, englobe également d'autres types d'armes et qu'il concerne la production, le stockage et les exportations.

L'accumulation excessive des armes de tout calibre est, certes, la principale source d'inquiétude de la communauté internationale, et le débat auquel se livre notre commission depuis quelques semaines prouve que cette communauté est bien déterminée à parvenir, aussitôt que possible, à un désarmement général et complet. Cependant, de l'avis de ma délégation, le sous-développement chronique où se trouve confinée une grande partie des Etats Membres de l'ONU constitue, avec son cortège de misères, un assez grand péril qui interpelle notre conscience. En effet, aujourd'hui encore, la faim, la maladie, l'ignorance, l'analphabétisme, rongent le monde sous-développé et déciment les populations de certaines parties du globe autant que la guerre.

Si nous reconnaissons les liens intrinsèques existant entre le désarmement, la paix, la sécurité et le développement, il y a lieu de s'interroger sur la notion réelle de paix et de sécurité. La paix et la sécurité véritables, vous vous en doutez, ne sauraient se dissocier du développement.

M. Pennaneach (Togo)

Et il serait inconcevable de parler de développement et de prôner la paix si l'on doit continuer de consacrer des sommes colossales aux activités de production d'armes, alors qu'un infime pourcentage de ces dépenses suffirait à financer des activités de développement dans les pays en développement.

Comme nous l'avons souligné précédemment, le désarmement nucléaire constitue notre souci primordial. Toutefois, l'objectif final à atteindre demeure le désarmement général et complet, sous contrôle international. Cela suppose que tout doit être mis en oeuvre pour la réduction et l'élimination complète aussi bien des armes chimiques et de toutes autres armes de destruction massive que des armes classiques et conventionnelles.

Le désarmement régional doit par conséquent être encouragé, d'où la nécessité, voire l'obligation, pour le Département des affaires de désarmement d'organiser plus régulièrement, dans toutes les régions du monde, des séminaires de sensibilisation et des ateliers, avec la collaboration effective et entière des centres régionaux créés par les Nations Unies pour la promotion de la paix et du désarmement dans nos régions. Par ailleurs, pour permettre aux centres régionaux de jouer pleinement leur rôle de paix et de désarmement, il est important de maintenir la viabilité financière de ces centres. Pour cela, il est indispensable que leurs dépenses d'administration soient inscrites au budget ordinaire de l'Organisation. Nous invitons tous les membres à adopter par consensus le projet de résolution proposé à ce sujet.

La guerre froide terminée, nous assistons aux transformations socio-politiques d'un monde en perpétuelle mouvance, où la méfiance semble céder le pas à la confiance et où le désespoir semble faire place à l'espérance. Les Etats, longtemps divisés en raison notamment de leur appartenance à des alliances militaires adverses, se donnent enfin la main, prônant la fraternité, l'amitié, la coopération.

C'est dire que les travaux de notre commission se déroulent en une période où tous les espoirs sont permis, même celui de voir bientôt l'humanité vivre dans un monde entièrement dénucléarisé, dans un monde où les armements, réduits à leur niveau le plus bas possible, ne serviraient plus qu'à la légitime défense des nations et des peuples.

M. Pennaneach (Togo)

L'ONU et singulièrement notre commission ont un rôle essentiel à jouer dans l'avènement de ce nouvel ordre mondial que nous appelons tous de nos vœux et qui doit être défendu par tous, sur la base de la paix et de la sécurité renforcées.

La délégation togolaise invite dans cette optique notre commission à orienter ses travaux dans cette voie. Elle souhaite que nos efforts convergent et aboutissent, à terme, à la transformation de ce monde en un environnement sans guerre, mais aussi sans haine, un monde nouveau où régneront enfin la paix, l'amitié et la solidarité, un monde où, pour tout dire, il ferait mieux vivre.

M. FUENTES IBÁÑEZ (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : Je suis particulièrement heureux de participer à nouveau aux travaux de la Première Commission, consacrés à une question qui me tient beaucoup à cœur : le désarmement. Le fait de me retrouver à nouveau dans cette salle me rappelle la réunion préparatoire de la première conférence du désarmement, au cours de laquelle a été définie avec autant de foi que d'optimisme la structure juridique que l'on voit aujourd'hui se renforcer petit à petit.

L'occasion est également tout à fait appropriée pour rendre hommage à la mémoire d'un éminent champion du désarmement, l'ambassadeur Alfonso Garcia Robles. Sa voix grave et son ton persuasif continueront de résonner puissamment dans toutes les instances où l'on s'efforce d'épargner à l'humanité l'Apocalypse de la guerre atomique. A dire vrai toutefois, et soit dit en passant, les prétendues armes classiques et autres ressources technologiques ont prouvé, il n'y a pas si longtemps, combien est grande également leur capacité de destruction et d'extermination.

Monsieur le Président, vous qui venez d'un pays héroïque qui a dû lutter courageusement tout au long des siècles pour défendre son identité spirituelle et sa souveraineté, connaissez plus que quiconque les vicissitudes de l'invasion, de l'occupation et de la guerre, ainsi que les souffrances qu'elles entraînent. Votre élection à la présidence de la Première Commission nous semble donc être la juste reconnaissance de vos qualités de patriote et de chef d'Etat qui a toujours lutté contre la prépondérance de la force sur la raison.

M. Fuentes Ibañez (Bolivie)

Mon pays, la Bolivie, fait partie de ces Etats qui n'ont jamais aspiré à devenir des puissances militaires. Nous suivons les enseignements de Benito Juarez, illustre représentant de l'Amérique métisse, qui ont incorporé dans le droit des gens le concept mémorable selon lequel "Le respect du droit d'autrui, c'est la paix", dont l'énoncé est à lui seul une leçon de la plus haute sagesse, car il ne saurait y avoir de paix sans désarmement spirituel, fondé sur le respect mutuel.

C'est pourquoi nous nous félicitons des progrès notables réalisés sur la voie de l'établissement d'une paix durable que constituent les derniers accords conclus entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique en vue d'une réduction de leurs dispositifs nucléaires, sur terre, en mer et dans les airs, ainsi que la décision du Gouvernement des Etats-Unis de renoncer, temporairement du moins, à l'achat de 75 bombardiers Stealth B-2 pour le prix astronomique de 865 millions de dollars pièce. Nous espérons que l'argent ainsi économisé sera utilisé pour répondre aux besoins des secteurs les plus défavorisés de la société, dont on ne peut certainement plus dire qu'ils existent à l'état endémique uniquement dans les pays du tiers monde.

Pour en revenir à la question du désarmement, je crois que les progrès réalisés ces dernières années sont encourageants. Il n'y a pas si longtemps encore, le désarmement était un domaine dans lequel tout était à faire et où les dépenses consacrées à la défense étaient presque toujours un secret d'Etat. Le seul fait que l'on puisse parler de réduction, de registre, d'inspection et d'interdiction des armements, montre à lui seul que le problème a évolué vers des solutions d'intérêt commun.

L'Amérique latine coopère sans réserve à la question du désarmement. Je crois que nous avons dépassé l'époque où la plupart de nos dirigeants politiques se laissaient tenter par la théorie - laquelle n'était pas toujours honnêtement appliquée - de la sécurité nationale. Théorie qui, la plupart du temps, n'a servi qu'à enrichir les fabricants d'armes et leurs agents, visiteurs assidus des antichambres des bureaux gouvernementaux.

M. Fuentes Ibañez (Bolivie)

En tant que contrepoids à une telle attitude, notre opposition à la guerre n'a pas varié. Suite au processus amorcé par notre organisation et à la lumière des conclusions des experts et des juristes, nous tentons d'identifier l'origine du problème et de susciter une prise de conscience du risque inhérent à une accumulation d'armes hors de proportion avec nos besoins, armes qui pourraient être utilisées contre nous-mêmes ou contre d'autres sans égard aux risques ou aux conséquences, et parfois pour un motif futile. C'est pourquoi nous estimons qu'au lieu d'accumuler du matériel de guerre, nos gouvernements devraient s'efforcer d'examiner les problèmes actuels et d'éviter les risques d'affrontement en recourant aux mesures dont nous disposons pour le règlement pacifique des différends.

Tout semble confirmer que les tensions Est-Ouest ont cessé. La réorientation de l'un des protagonistes vers la coopération et la conciliation ouvre la perspective d'un horizon dégagé où pourra s'édifier le nouvel ordre international. L'effondrement même d'un système rigide, qui déterminait non seulement l'ordre économique et social mais aussi le mode de vie, a des conséquences graves et variées. L'affrontement Est-Ouest a cessé, mais beaucoup des facteurs qui en constituaient la trame demeurent intacts et ressortiront à mesure que s'atténuera l'enthousiasme né du changement.

Ce sont ces mêmes facteurs qui, au cours des siècles, ont caractérisé l'inévitable déséquilibre envers les Etats qui ont connu la prospérité en accaparant les terres et les biens de consommation, à l'époque féodale, ou les richesses naturelles et la main-d'oeuvre bon marché avec laquelle les pays pauvres ont par la suite contribué à la croissance des pays industrialisés. Nous espérons que de telles différences sont choses du passé et ne seront pas le germe de nouvelles tensions qui naissent parfois du contraste entre le Nord et le Sud. Nous souhaitons que la fin de la guerre froide permette à la communauté internationale d'entreprendre une réflexion et que nous emprunterons la voie qui s'ouvre à nous sans jamais perdre de vue les causes qui sont à l'origine des malentendus. La simple possession d'armes ne serait pas tellement dangereuse dans la mesure où une conscience collective rechercherait, avec sérénité et détachement, des solutions d'intérêt mutuel. Et il faudrait que l'amour-propre et l'orgueil ne prévalent pas dans les situations d'injustice flagrante que nous tentons d'éradiquer.

M. Fuentes Ibañez (Bolivie)

Un des plus grands succès obtenus sur la voie difficile vers l'élimination des armes chimiques et biologiques a été l'annonce selon laquelle l'Assemblée générale pourrait examiner sous peu le texte final du projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques, objectif très difficile à atteindre, étant donné la complexité du sujet et les éléments techniques qui transforment le débat en une question autonome dans le cadre spécifique du droit international. Les différents facteurs techniques qui doivent être examinés, comme la classification des molécules chimiques sujettes à interdiction, la capacité de chaque Etat d'accepter, par consentement mutuel, des inspections ou toute autre procédure utilisable en vue de clarifier ou de résoudre toute question pouvant être considérée ambiguë ou non réglée, montrent toute la complexité de la question, à laquelle s'ajoute la nécessaire harmonisation des modalités d'application avec la législation de chaque Etat partie.

Dans le rapport de la Conférence du désarmement, dont le texte figure dans le Supplément No 27 (A/46/27), le chapitre sur les armes chimiques mentionne que l'on a dressé une liste minutieuse des garanties pour la prévention de toute infraction dans l'utilisation de substances chimiques à des fins interdites.

A ce propos, le secrétariat technique de la Conférence préparera, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de la Convention, une banque de données sur les différentes mesures de protection contre les armes chimiques, qui servira de moyen de protection et d'aide en cas d'infraction.

Une fois que cette partie du programme sera exécutée, il serait souhaitable de confier à la Conférence, comme l'a suggéré ici l'Ambassadeur argentin Roberto García Moritán, Président de la Troisième Commission de la Conférence, le mandat d'utiliser l'expérience accumulée pour remanier son ordre du jour "en essayant de déterminer les domaines qui doivent être examinés sous un angle nouveau" (A/C.1/46/PV.16, p. 36) afin d'établir, dans la mesure du possible, les priorités pour une coopération plus étroite et plus efficace avec les autres instances qui traitent du désarmement.

Dès le début, la Bolivie s'est associée au processus entrepris avec le Traité de Tlatelolco en vue d'interdire des armes nucléaires dans l'hémisphère Sud. Nous encourageons donc vivement les projets de propositions similaires

M. Fuentes Ibañez (Bolivie)

issus des pays de l'océan Indien et d'autres régions, et plus particulièrement les pays du Pacifique Sud qui ont adhéré récemment au Traité de Rarotonga. Voilà un bel exemple que nous donnent ces jeunes Etats de la Micronésie qui s'opposent à ce que leur territoire dispersé dans l'océan serve à des expériences nucléaires. Avec le même esprit de solidarité qui nous anime face à toute attitude qui renforce la confiance mutuelle entre des pays unis par la géographie et l'histoire, nous nous félicitons des récents accords intervenus entre l'Argentine et le Brésil, avec l'adhésion de l'Uruguay; et entre l'Argentine, le Brésil et le Chili, qui déploieront des efforts communs pour mettre en oeuvre de nouvelles techniques pour accélérer leur progrès.

La paix prétorienne de la guerre froide a indubitablement dissuadé un affrontement armé entre les grandes puissances, mais pas entre les pays qui leur étaient liés pour des motifs idéologiques ou en raison d'autres liens de dépendance, ce qui les a amenés à se transformer en zones d'influence servant d'exutoires aux conflits latents.

Pour prévenir cela, il convient de favoriser l'initiative déjà formulée aux Nations Unies en vue de créer un registre de contrôle des arsenaux classiques. Ce registre pourrait être formé de deux banques de données parallèles. L'une serait constituée par le registre déjà proposé des ventes d'armes et relèverait du Secrétaire général; l'autre par des registres régionaux où seraient consignés les achats d'armes ainsi que divers paramètres comparatifs proportionnels à la superficie, à la taille de la population, aux niveaux d'instruction, à l'aide sociale, aux importations et aux exportations, au produit national brut et au revenu par habitant de chaque pays acquéreur. Les paramètres relatifs à la sécurité nationale de chaque Etat seraient définis à partir de ces banques de données, dûment vérifiées, ce qui permettrait, à terme, de formuler des accords régionaux et sous-régionaux dont les signataires s'engageraient, d'un commun accord et par tous les moyens à leur disposition, à coopérer mutuellement dans les tâches de développement économique et social en vue de leur intégration et à ne pas recourir, le cas échéant, à des moyens autres que ceux prévus pour le règlement pacifique des conflits, tel que prescrit par les Nations Unies.

Avant de terminer, permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer les félicitations de la délégation de Bolivie à vous-même et aux autres membres du Bureau pour votre élection bien méritée. En outre, ma délégation félicite le

M. Fuentes Ibañez (Bolivie)

Secrétaire général adjoint aux affaires du désarmement, M. Yasushi Akashi, et à son excellente équipe de collaborateurs, qui nous apportent une aide si précieuse. Et nous offrons nos remerciements cordiaux à la Conférence du désarmement des Nations Unies, dont font partie deux diplomates sud-américains, l'Ambassadeur Horacio Arteaga, du Venezuela, qui préside la Conférence, et l'Ambassadeur d'Argentine, Roberto García Moritán, Président de la Troisième Commission. Tous deux représentent la vocation pacifique de nos pays et leur ardeur inlassable à protéger l'humanité contre le danger inhérent à toute utilisation non pacifique de l'énergie nucléaire ou chimique. Il s'agit d'une tâche louable dans le cadre d'un ordre du jour qui comprend également d'autres questions tout aussi urgentes, comme la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ou toute autre forme d'agression massive au moyen d'armes provenant des arsenaux terrestres ou spatiaux, ou encore utilisant les techniques radiologiques les plus récentes.

Face à l'utilisation de ces techniques, l'humanité tout entière serait réduite au rang de victime; c'est pourquoi nous réaffirmons notre rejet absolu de toute forme d'accumulation d'armes, même au stade expérimental, et nous adoptons comme position de principe, devant le risque potentiel de leur utilisation, de toujours nous ranger du côté de la victime car, comme l'a si bien dit la déléguée de l'Uruguay dans cette salle, entre l'agresseur et la victime, il n'est jamais difficile de choisir. Nous prendrons toujours le parti de la victime.

M. AL-ALFI (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous adresser nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Commission. Nous sommes certains que, grâce à vos talents de diplomate et à vos qualités personnelles, vous saurez mener à bien les délibérations de la Commission. Je suis heureux d'adresser également nos félicitations aux autres membres du bureau et de les assurer de notre entière coopération pour que les travaux de la Commission soient couronnés de succès. Je saisis cette occasion pour remercier M. Yasushi Akashi, Secrétaire général adjoint, de ses efforts inlassables pour faciliter les travaux de la Commission, ainsi que le personnel du Département des affaires du désarmement et le Secrétaire de la Première Commission.

Nous notons avec satisfaction que la présente session se déroule alors que des progrès sensibles ont été faits pour réaliser un objectif que nous partageons tous, à savoir le désarmement général et complet. Il n'y a rien d'étonnant à cela. Ce n'est que naturel, compte tenu des événements positifs, notamment la fin de la période d'affrontement, qui se sont produits dans les relations internationales. Ces progrès sont de bon augure dans le proche avenir pour les niveaux économique et social et nous encouragent à redoubler d'efforts pour le bien de l'humanité.

Je n'ai guère besoin de répéter ici ce qui a été dit en détail par les orateurs qui m'ont précédé concernant les récents événements positifs vers le désarmement, notamment le désarmement nucléaire. Je m'attacherai plutôt aux plus importants de ces événements positifs, et, en tout premier lieu, à l'amélioration remarquable que connaissent les relations bilatérales des Etats-Unis et de l'Union soviétique et la signature, en juillet 1991, du Traité sur la limitation des armes stratégiques, outre le Traité précédemment conclu sur la réduction des forces nucléaires intermédiaires. Nous saluons l'initiative du Président Bush en date du 27 septembre 1991 et la réponse positive que lui a donnée le Président soviétique, M. Gorbatchev. Nous nous félicitons également de la décision prise par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord de réduire les arsenaux nucléaires en Europe. Nous espérons que ce mouvement se poursuivra et qu'il sera renforcé à l'échelle mondiale pour réaliser nos aspirations dans le domaine du désarmement nucléaire général. Rappelons, toutefois, que les initiatives individuelles et les

M. Al-Alfi (Yémen)

négociations bilatérales ne suffisent pas. Nous ne saurions assez souligner l'importance d'efforts collectifs de la part de la communauté internationale, avec la pleine participation sur un pied d'égalité de tous les Etats, en vue du désarmement. Nous voudrions également réaffirmer que les questions de désarmement restent soumises au système de priorité énoncé dans l'Acte final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à savoir qu'il faut aborder le désarmement nucléaire en premier, car la menace nucléaire affecte l'humanité tout entière. Il faut redoubler d'efforts en vue d'assurer le succès des travaux de la Conférence du désarmement et de parvenir à des résultats concrets qui favorisent la réalisation de l'objectif commun.

Tout en mettant l'accent sur l'importance du désarmement général, nous estimons que les efforts et les propositions concernant le désarmement régional pourraient aller de pair avec l'objectif primordial et non être isolés. Partant de ce principe, mon pays appuie tous les efforts visant à assurer le désarmement régional, car ces efforts aboutiront finalement à la réduction des tensions et à l'instauration de la confiance entre toutes les parties intéressées. Dans ce contexte, nous pensons que les caractéristiques et les conditions propres à chaque région devraient être dûment prises en considération, sans généraliser les principes et les mesures qui pourraient s'avérer fructueux dans une région donnée et avoir des conséquences négatives dans une autre. Il faut tenir compte des circonstances particulières à chaque région, ce qui permettra en définitive de garantir une sécurité véritable et équitable à tous les pays de la région.

Le fait de tenir compte des conditions et caractéristiques particulières à chaque région favoriserait les efforts en vue de réaliser une paix juste et permanente dans notre région, qui depuis trop longtemps souffre d'instabilité. A cet égard, nous sommes saisis de plusieurs propositions qui contribueraient à la réalisation de cet objectif, entre autres la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, et la réduction des armements ainsi que le contrôle des armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient. Nous nous félicitons de toutes ces initiatives et propositions qui sont, à notre avis, de nature à renforcer la sécurité et la stabilité à l'échelon tant régional

M. Al-Alfi (Yémen)

que mondial. Nous estimons qu'une prompte solution politique, juste et durable, du conflit au Moyen-Orient, notamment de la question de Palestine qui en est l'élément fondamental, serait un facteur essentiel et réel de la coexistence pacifique dans cette région névralgique.

Nous estimons que toutes propositions en vue du désarmement à l'échelon régional doivent tenir compte des soucis de sécurité de tous les peuples et Etats de la région en fixant le niveau d'armement le plus bas afin d'assurer un équilibre dans la région. Ces propositions devraient être appliquées de manière équitable et équilibrée à tous les Etats de la région sans discrimination et aboutir à des accords juridiquement contraignants qui feraient l'objet d'une surveillance et d'un contrôle rigoureux.

M. Al-Alfi (Yémen)

Et, par-dessus tout, nous pensons que la région devrait être totalement exempte d'armes de destruction massive - nucléaires, chimiques et biologiques - et que des mesures adéquates devraient être adoptées pour y réduire le volume des armes classiques. En outre, ceux des Etats qui ont la capacité de fabriquer des armes nucléaires dans notre région devraient s'engager à respecter rigoureusement ces mesures, en ce qui concerne tous les types d'armes sans exception.

Les accords réglementant ces questions existent, là n'est pas le problème. C'est garantir que tous les Etats de la région adhéreront à ces accords et les respecteront scrupuleusement qui pose des difficultés. Nous demandons une fois de plus que tous les Etats de la région adhèrent au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et se soumettent aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ils doivent également s'engager à ne pas utiliser d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques et à adhérer au Traité de 1972 interdisant l'emploi des armes biologiques.

Mon pays appuie le Traité sur la non-prolifération nucléaire, et se félicite de ce que la France et la Chine aient déclaré qu'elles avaient l'intention de devenir parties au Traité, ce qui le renforcera. Nous sommes également heureux de l'adhésion au Traité de la Zambie, de la Tanzanie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud, et du fait que l'Angola et la Namibie ont exprimé leur intention d'y adhérer. Cela ne manquera pas d'accélérer les efforts en vue de déclarer l'Afrique zone exempte d'armes nucléaires, de favoriser le bien-être et le développement économique et social de tous les peuples de l'Afrique, et d'assurer la paix et la stabilité dont la région a grand besoin.

Nous espérons que l'adhésion de l'Afrique du Sud au Traité sur la non-prolifération signifie que ce pays révélera l'ensemble des installations et matériels nucléaires dont il dispose et se soumettra rigoureusement au régime de garanties et d'inspection de l'AIEA.

Mon pays attache une grande importance à la conclusion rapide d'accords internationaux efficaces en vue d'empêcher l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires contre des pays qui ne possèdent pas de telles armes. Nous formons des vœux pour que le Traité sur la

M. Al-Alfi (Yémen)

non-prolifération et le régime de garanties et d'inspection de l'AIEA reçoivent une adhésion universelle, de manière à garantir que l'énergie nucléaire sera utilisée exclusivement à des fins pacifiques.

A ce sujet, nous tenons à dire combien nous sommes inquiets du silence persistant de nombreux pays relatif à l'armement nucléaire israélien, d'autant plus que des informations récentes faisant état qu'Israël se proposait d'utiliser des armes nucléaires dans des circonstances données sont venues confirmer des révélations antérieures sur les plans et les programmes israéliens en matière d'armements nucléaires. Il est grand temps que la communauté internationale prenne fermement position à la lumière de ces rapports, avant que la situation n'échappe à tout contrôle. Une situation aussi grave deviendrait un obstacle à tout progrès vers la paix ou à tout désarmement régional au Moyen-Orient.

Cet appel que lance ma délégation prend une signification particulière du fait qu'Israël refuse d'adhérer au Traité sur la non-prolifération ou de soumettre ses installations nucléaires au système international de garanties et de contrôle. La tenue, en janvier de cette année, de la Conférence chargée de réexaminer le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires a souligné l'importance d'interdire tous les essais nucléaires - un point de vue partagé par la grande majorité des membres. Une interdiction complète des essais représenterait une mesure essentielle vers l'élimination des armes nucléaires. Nous demandons à tous les Etats d'oeuvrer pour parvenir à ce but. A ce sujet, nous nous félicitons de la décision de l'Union soviétique, annoncée par le Président Gorbatchev au début du mois d'octobre, de déclarer un moratoire sur tous les essais nucléaires. Nous espérons que les autres Etats nucléaires suivront cet exemple.

Nous attendons avec intérêt la conclusion d'une convention interdisant la fabrication et le stockage des armes chimiques et prévoyant leur destruction. Nous sommes heureux que la date limite en ait été fixée à 1992. Nous soulignons la nécessité de protéger les intérêts légitimes économiques et techniques de tous les Etats dans leurs industries chimiques et de garantir que les mécanismes de contrôle et d'inspection mis au point par la convention ne seraient pas, sous un prétexte ou un autre, utilisés pour entraver les industries civiles des pays en développement.

M. Al-Alfi (Yémen)

Pour terminer, nous exprimons l'espoir que les travaux de la Première Commission et les conclusions auxquelles elle parviendra à la présente session seront à l'image des aspects positifs des relations internationales et réaliseront des progrès sensibles dans le domaine du désarmement général et complet. C'est là l'objectif auquel tous nos peuples aspirent.

Je profite de cette occasion, Monsieur le Président, pour vous donner une fois de plus l'assurance que nous coopérerons pleinement avec vous pour assurer la réalisation fructueuse de votre mandat.

M. ROE (République de Corée) (interprétation de l'anglais) :
Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer, au nom de la délégation de la République de Corée, mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission, et féliciter également les autres membres du bureau pour leur élection bien méritée. Sous votre direction compétente, les travaux de la Commission seront sans aucun doute fructueux et couronnés de succès, et je tiens à vous assurer du plein appui et de l'entière collaboration de ma délégation.

Je voudrais également rendre hommage à M. Yasushi Akashi, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, et à ses collaborateurs, pour la manière remarquable dont ils ont préparé les délibérations de la Commission.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que ma délégation prend la parole pour la première fois à la Première Commission en tant que membre à part entière. Notre participation aujourd'hui témoigne sans aucun doute des profonds changements qu'a connus le monde au cours de ces dernières années.

Je saisis cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, des paroles aimables de bienvenue que vous, comme d'autres représentants, nous avez adressées. Ma délégation n'épargnera aucun effort pour que les travaux de la Commission aboutissent aux résultats escomptés.

Aux termes de sa Constitution, il est non seulement interdit à la République de Corée de recourir illégalement à la force dans les relations entre Etats, mais elle est tenue de faire tous les efforts possibles pour encourager la paix et la sécurité internationales. En tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes maintenant également liés, à tous égards, par l'esprit et la lettre de la Charte.

M. Roe (Rép. de Corée)

Mon pays ayant été au cours de l'histoire contemporaine victime de plusieurs guerres importantes sur son sol et demeurant aujourd'hui un foyer de tension, nous restons infailliblement acquis à la paix et à la sécurité. Nous croyons fermement que la paix et la sécurité dans notre région, comme du reste dans n'importe quelle région, sont indissociables de la paix et de la sécurité dans le monde en général.

La limitation des armements et le désarmement sont un important aspect de notre engagement envers la paix et la sécurité internationales. La République de Corée est d'ores et déjà partie à la plupart des accords multilatéraux sur la limitation des armements et le désarmement, notamment au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), au Traité sur l'interdiction partielle des essais, à la Convention sur les armes biologiques et au Protocole de Genève de 1925.

La fin de la guerre froide a ouvert de nouvelles possibilités et donné une impulsion aux efforts visant à assurer la limitation des armements dans le monde entier. Depuis lors, nous avons été témoins de nombreux faits positifs en matière de limitation des armements et de désarmement aux niveaux mondial, régional, sous-régional et bilatéral. Ces efforts se complètent et se renforcent et contribuent à la réalisation rapide de l'objectif final d'un désarmement général et complet sous contrôle international.

Mon gouvernement se félicite de la signature, en juillet dernier, du Traité sur la limitation des armes stratégiques (START). Ce traité entre les Etats-Unis et l'Union soviétique est un jalon dans le processus de limitation des armements nucléaires; il est la première de leurs tentatives sérieuses de réduire le niveau des armements nucléaires stratégiques, préparant ainsi le terrain pour de nouvelles réductions. Nous nous félicitons que les Etats-Unis et l'Union soviétique aient entrepris une nouvelle série de discussions pour renforcer encore la stabilité stratégique.

L'initiative audacieuse prise par le Président Bush le 27 septembre, ainsi que la réaction et les propositions non moins importantes du Président Gorbatchev, attestent de leur volonté de réduire encore les armes nucléaires. Ces mesures soulignent l'utilité d'initiatives unilatérales lorsqu'il y a volonté politique mutuelle en toute bonne foi.

M. Roe (Rép. de Corée)

Mon gouvernement se félicite de ces mesures tournées vers l'avenir, qui ont un vaste impact positif, non seulement sur le processus en cours de réduction des armes nucléaires, mais aussi sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous espérons que ces mesures et celles que les puissances nucléaires prendront à l'avenir réduiront sensiblement le risque de catastrophe nucléaire et contribueront à apaiser les tensions dans le monde entier.

Maintenant que les conditions sont réunies pour inverser la course aux armements nucléaires, nous espérons sincèrement que les Etats-Unis et l'Union soviétique redoubleront d'efforts pour faire de la course aux armements une course au désarmement.

Mon gouvernement considère le régime du TNP comme la pierre angulaire des efforts de désarmement nucléaire. Le TNP a réussi à empêcher la prolifération des armes nucléaires et a grandement contribué à la paix et à la sécurité internationales.

Nous nous félicitons à cet égard que la France et la Chine aient annoncé leur intention d'adhérer au Traité. Nous sommes heureux également de voir que plusieurs autres Etats y ont récemment adhéré ou ont annoncé leur intention de le faire, nous rapprochant ainsi de l'objectif consistant à ce que le Traité acquière un caractère universel.

Selon nous, il importe que tous les Etats parties, nucléaires ou non, s'acquittent pleinement des devoirs et obligations que leur impose le TNP. Il appartient aux Etats parties, notamment à ceux dont l'activité nucléaire est importante, de conclure avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) des accords de garanties, ainsi que l'exige le Traité.

Il convient à ce sujet de rappeler que le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a adopté le mois dernier une résolution demandant à la République populaire démocratique de Corée de signer, de ratifier et de mettre pleinement en oeuvre l'accord de garanties passé avec l'AIEA, comme l'exige le TNP. Une fois encore, nous demandons à la République populaire démocratique de Corée d'honorer sans plus tarder ses obligations juridiques internationales.

Il convient aussi de souligner - comme le Directeur général de l'AIEA l'a si bien dit en présentant son rapport annuel à l'Assemblée générale la semaine dernière - combien il est nécessaire de disposer d'urgence d'un système de garanties plus efficace et plus fiable.

M. Roe (Rép. de rée)

Nous sommes toujours aussi préoccupés par la prolifération de toutes les armes de destruction massive, de quelque type qu'elles soient. Aussi, ma délégation se félicite-t-elle des progrès qui ont été faits jusqu'à présent en vue de parachever la convention sur les armes chimiques et de renforcer la Convention sur les armes biologiques.

Comme l'Ambassadeur Arteaga, Président de la Conférence du désarmement, l'a dit, des progrès importants ont été faits en vue de la conclusion prochaine d'une convention complète et vérifiable sur l'interdiction totale de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques et sur leur destruction.

On doit maintenant tirer parti de l'impulsion donnée et redoubler d'efforts pour arriver rapidement à la conclusion de la convention en réglant les points de désaccord subsistant quant au respect et à l'inspection sur mise en demeure.

En diverses occasions déjà, mon gouvernement a bien précisé que la République de Corée n'avait jamais possédé la moindre arme chimique et qu'elle n'avait pas l'intention d'en mettre au point, d'en fabriquer ou d'en acquérir à l'avenir. Nous avons également proposé que la Corée du Sud et la Corée du Nord renoncent conjointement aux armes chimiques comme moyen de guerre.

La Convention sur les armes biologiques contribue elle aussi de façon indéniable à l'élimination des armes de destruction massive. La Déclaration finale adoptée par la troisième Conférence des parties chargée d'examiner la Convention sur les armes biologiques est une étape décisive pour garantir le respect véritable des dispositions de la Convention, pour ce qui est notamment d'élargir les mesures de confiance. Ma délégation a appuyé la création d'un groupe d'experts chargé d'examiner les questions techniques, en ce qui concerne notamment les procédures de vérification et de respect.

Pour ce qui est des transferts internationaux d'armes, ma délégation appuie les recommandations du groupe d'experts gouvernementaux sur les moyens d'encourager la transparence dans les transferts internationaux d'armes classiques. Nous pensons, comme le Secrétaire général, que les efforts faits actuellement pour créer, sous les auspices des Nations Unies, un registre universel et non discriminatoire pour les transferts d'armes, engendreront un climat propice à une attitude volontairement plus modérée et plus responsable.

M. Roe (Rép. de Corée)

Nous pensons que la création d'un registre de ce genre serait en soi une importante mesure de confiance car cet instrument viendrait compléter les informations objectives sur les questions militaires. Toutefois, ce registre ne peut pas être un objectif en soi. Il doit plutôt servir de catalyseur en invitant à plus de transparence et de franchise en ce qui concerne les autres questions militaires.

M. Roe (Rép. de Corée)

Au moment où il nous reste encore à préciser le contenu et les mécanismes du registre, nous devrions profiter de cet élan précieux pour adopter une seule résolution de consensus. Ma délégation apprécie les efforts qui ont été faits par tous les pays concernés en vue de trouver un consensus à cet égard.

Le rapport de la Commission du désarmement, présenté par l'Ambassadeur Hohenfellner en sa qualité de Président actuel de la Commission du désarmement des Nations Unies, mérite toute notre attention. Le nouveau point de l'ordre du jour sur l'approche régionale du désarmement dans le contexte de la sécurité globale a suscité un intérêt considérable parmi les délégations. Le document du Président a constitué sans aucun doute une base utile de discussions. Nous sommes particulièrement heureux de noter que lors de l'examen de mesures de désarmement régionales, un accent plus précis est mis sur les mesures régionales de renforcement de la confiance, - d'ordre militaire et non militaire -, et sur l'importance des conditions et des caractéristiques spécifiques de la région. Cette tendance est déjà évidente dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

L'accent mis sur les mesures régionales de renforcement de la confiance est particulièrement opportun et justifié pour ce qui est de la région de l'Asie et du Pacifique. Comme l'a montré l'expérience européenne, le renforcement de la confiance est un processus progressif. Les mesures convenues par les Etats membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) ont été élaborées minutieusement pendant des années de négociations patientes et mûrement réfléchies, et elles ont ensuite été perfectionnées à la lumière de l'expérience acquise au cours de mises en oeuvre antérieures. Le Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe est l'aboutissement de ces efforts de longue haleine. Il faut tenir pleinement compte des conditions politiques et militaires et autres conditions spécifiques d'une région ou sous-région donnée. A cet égard, ma délégation apprécie les efforts faits par le Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.

La mise en oeuvre de mesures politiques et militaires de renforcement de la confiance sur la péninsule Coréenne, où l'édifice militaire de l'ère de la guerre froide reste encore à démanteler, n'est pas seulement opportune, mais indispensable. Le Président Roh de la République de Corée a fait, dans sa

M. Roe (Rép. de Corée)

déclaration devant l'Assemblée générale le 24 septembre dernier, une proposition en trois points comportant des mesures politiques et militaires de renforcement de la confiance d'une vaste portée.

La proposition précise que l'accord d'armistice doit être remplacé par un accord de paix visant à empêcher la reprise des hostilités entre la Corée du Sud et la Corée du Nord. Elle envisage également que les deux Corée renoncent mutuellement au recours à la force et normalisent leurs relations bilatérales.

Cette proposition souligne également l'importance de mesures militaires de renforcement de la confiance entre les deux camps en Corée en tant que premier pas vers la réduction des armements et des forces armées. Ces mesures de renforcement de la confiance comportent l'échange d'informations militaires, la notification au préalable de manoeuvres sur le terrain et de mouvements de troupes, et l'échange d'équipes d'observateurs permanentes pour surveiller les activités militaires de l'un et l'autre camps.

Dans cette optique, il faut également mettre fin à l'état de dissociation déjà ancien entre les deux camps coréens grâce à des échanges de personnes, d'informations et de biens.

A cet égard, je suis heureux d'annoncer à la Commission que lors des pourparlers des Premiers Ministres des deux Corée qui ont eu lieu récemment à Pyongyang, il a été convenu d'élaborer un document global portant sur la réconciliation et sur la non-agression, ainsi que sur les échanges et la coopération entre la Corée du Sud et la Corée du Nord. Des représentants des deux Corée se réuniront sous peu pour assurer le suivi de cette question. L'écart entre les positions de la Corée du Sud et de la Corée du Nord sur de nombreuses questions fondamentales reste encore important, mais nous espérons très sincèrement que ce dialogue entre les deux Corée permettra de faire de réels progrès. Les grands changements qui se sont produits sur le plan de la sécurité internationale ont clairement montré que le rôle des Nations Unies dans le processus de limitation des armements et de désarmement a recouvré toute son importance. Ma délégation attache une grande importance aux divers organes des Nations Unies chargés des questions de désarmement. Vu l'intérêt sans cesse croissant pour les travaux de la Conférence du désarmement et vu l'environnement international en mutation, nous pensons qu'il est temps de rechercher activement les moyens de permettre - d'une façon ou d'une autre -

M. Roe (Rép. de Corée)

aux Etats non membres qui le désirent fermement de contribuer à ses travaux importants. Dans cette nouvelle ère d'opportunités et de défis, nous avons besoin d'une pensée créatrice et d'approches plus concrètes en ce qui concerne les questions d'une grande importance.

Au moment où nous nous associons aux efforts exaltants de la Première Commission en tant que membre à part entière, nous renouvelons notre attachement à la cause du désarmement, de la sécurité et de la paix.

M. ERRERA (France) : Monsieur le Président, je souhaiterais tout d'abord vous exprimer mes plus chaleureuses félicitations pour votre désignation à la présidence de cette commission. Qu'un homme de votre stature, ayant votre passé, et appartenant au pays qui est le vôtre, soit à la tête de la Première Commission, constitue pour nous tous un grand motif de satisfaction, un symbole significatif des temps nouveaux et un gage de succès de nos travaux.

Le représentant des Pays-Bas a déjà pris la parole dans le débat général au nom de la Communauté européenne et de ses 12 Etats membres. Je ne prononcerai donc pas, au nom de la France, d'intervention à ce titre. J'entends seulement, à la lumière des déclarations de certaines délégations, rappeler la position de la France sur ses expérimentations nucléaires.

La France procède, sur son territoire national, à des essais nucléaires souterrains, et ces expérimentations suscitent deux questions : Ces essais sont-ils nécessaires? Ces essais présentent-ils des risques? Je souhaiterais, si vous le permettez, une fois de plus, tenter de répondre à ces deux questions.

Première question : Pourquoi la France continue-t-elle de procéder à des essais nucléaires?

Afin de répondre à ses besoins légitimes de sécurité et de préserver son indépendance et ses intérêts vitaux, la France a choisi une stratégie de dissuasion fondée sur la possession de forces nucléaires autonomes, maintenues à un strict niveau de suffisance.

Pour maintenir le niveau de crédibilité de ses moyens, la France n'a pas d'autre alternative que de poursuivre ses essais dans le cadre d'un programme strictement limité, à un rythme et dans des conditions dictés par des impératifs technologiques. C'est en fonction de ces impératifs que le nombre de ces expérimentations n'a cessé de décroître.

M. Errera (France)

La France s'est réjouie des récents progrès intervenus dans le processus de réduction du surarmement nucléaire des deux principales puissances. Elle note en particulier avec satisfaction que ces deux puissances ont commencé à se diriger sur la voie de la dissuasion minimale qui, depuis l'origine, est au coeur de la doctrine française. Elle a rappelé, récemment encore, qu'elle était prête à prendre sa part, au moment approprié, au processus de désarmement nucléaire. La France constate néanmoins la persistance d'énormes disparités entre ses propres moyens de défense limités et l'arsenal nucléaire considérable qui subsiste sur le continent européen. Même la mise en oeuvre effective, d'ici à la fin du siècle, des mesures annoncées récemment par les deux principales puissances nucléaires n'affectera pas substantiellement ces disparités. La France ne peut ignorer la persistance d'une telle disproportion, ni la réalité de telles capacités, sous peine de mettre en péril non seulement sa propre sécurité mais aussi la stabilité du continent européen.

Les essais nucléaires français présentent-ils des risques? Ma délégation entend réaffirmer une fois de plus que ces expérimentations ne portent préjudice ni aux intérêts des Etats de la région, ni à la santé des populations, ni à l'environnement. C'est pour apporter la preuve de cette affirmation que la France a pris l'initiative d'inviter des représentants des Etats de la région et plusieurs missions internationales de scientifiques indépendants et renommés à venir vérifier par eux-mêmes l'innocuité des essais nucléaires français pour l'environnement, compris sur le plan géologique, et pour la santé des populations de la région, tant locales que des Etats voisins situés à des milliers de kilomètres du site. Ces différentes missions ont pu mener librement leurs recherches. Leurs rapports ont été rendus publics. La plus récente mission d'intercomparaison des mesures de radioactivité a été effectuée parallèlement en mars dernier par trois laboratoires indépendants, dont un de l'AIEA. Ses résultats ont été publiés officiellement dans le cadre de l'Agence de Vienne. Les mesures effectuées par ces missions démontrent que la radioactivité artificielle, aux abords des sites français d'expérimentation, ne se distingue, ni en qualité, ni en niveau, de celle du Pacifique Sud ou de l'Atlantique Sud.

M. Errera (France)

Il est donc clair que les conditions dans lesquelles ces essais sont effectués offrent toutes les garanties de sécurité nécessaires pour la protection de l'environnement et de la santé. C'est forte de cette réalité vérifiée que la France a tenu à mener la politique de dialogue et de transparence qui est la sienne.

Ce souci de transparence a également amené la France, chaque année, à diffuser au Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets scientifiques des rayonnements ionisants (UNSCEAR) un rapport sur la surveillance de la radioactivité de la région du Pacifique Sud. Par ailleurs, comme on le sait, la France a créé un observatoire permanent de surveillance de l'environnement dans le Pacifique Sud.

Enfin, les autorités françaises notifient chaque tir effectué, en fournissant des indications sur la puissance de l'engin testé, et la France diffuse chaque année aux Nations Unies la liste récapitulative des explosions auxquelles elle a procédé l'année précédente.

Dois-je souligner, pour conclure, que, parmi les puissances nucléaires, ces efforts de dialogue et de transparence n'ont pas d'équivalent?

La séance est levée à 11 h 45.